Image not found or type unknown

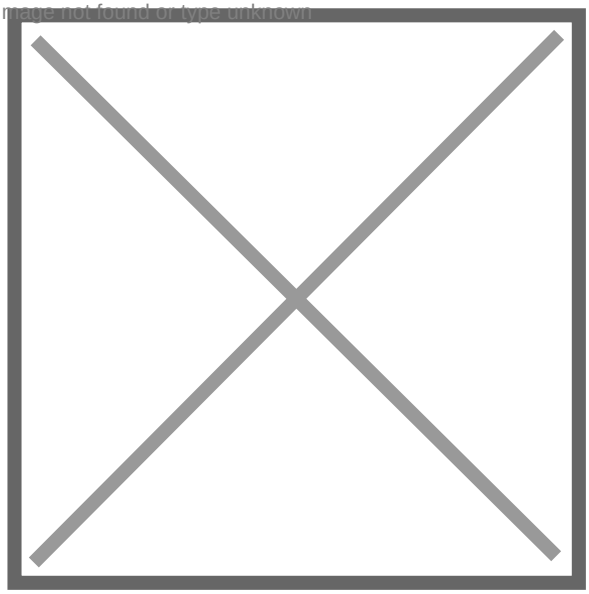

Adoption simple et mariage

Par **Jean13000**, le **04/01/2015** à **15:37**

Bonjour,

Il a vingt ans, ma mère toujours vivante à ce jour, a adopté, en adoption simple, avec mon accord par acte notarié enregistré par le TGI, une personne du même sexe que moi.

Cette personne s'est mariée puis a divorcé il y a maintenant 18 ans.

Avec cette personne du même sexe que moi, mais sans aucun lien de sang, je tiens à le préciser, nous sommes rapprochés et nous aimons depuis maintenant plus de seize ans.

Avec l'âge nous souhaiterions nous marier afin de nous préserver mutuellement. Mais de ce qu'ai j'ai lu, le mariage ainsi que le pacs nous est interdit du fait de cette adoption simple.

Pourriez nous conseiller afin que nous puissions effectuer des démarches pour nous marier.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés